



National Coordinator Requirements



Objectifs

- Les différents types d'avertissements de navigation
- Que faut-il pour être coordonnateur national
 - Connaissances
 - Responsabilités
 - Devoirs
- Autorité





Types d'avertissements

- **Avertissements NAVAREA**
 - Information concernant la navigation hauturière
 - Nécessaire pour la sécurité de la navigation.
 - Avaries d'aides à la navigation d'importance
 - Information qui peut entraîner une modification de la navigation prévue.





Types d'avertissements

- **Avertissements côtiers**
 - Nécessaires pour la sécurité de la navigation dans une région donnée.
 - **Au-delà de la bouée de chenal ou de prise de pilote** et ne se limitent pas aux principales voies de navigation.





Types d'avertissements

- **Avertissements locaux**
 - Information détaillée pour les eaux intérieures
 - Y compris les zones portuaires quant à des informations dont les navires hauturiers n'ont a priori pas besoin.
- PAS DE DIFFUSION SAFETYNET/SAFETYCAST OU NAVTEX





Qui est le coordonnateur national ?

- L'autorité nationale en charge du **recueil et de la diffusion des avertissements côtiers** dans une zone de responsabilité.
- Ce peut être :
 - Une personne
 - Une fonction gouvernementale
 - Une autre organisation
- **LES COORDONNATEURS NATIONAUX FONT PLUS QUE JUSTE DIFFUSER LES AVERTISSEMENTS COTIERS**



Cycle de vie d'un RSM

1. Les experts locaux récupèrent l'information
2. Les experts locaux transmettent l'information vers le coordonnateur national
3. Le coordonnateur national détermine s'il faut diffuser en avertissement local, avertissement côtier ou NAVAREA
4. Le coordonnateur national informe l'entité locale, le coordonnateur NAVTEX ou NAVAREA
5. L'avertissement est diffusé aux navigateurs
6. Les experts locaux sont avertis quand l'information n'est plus valable et informant le coordonnateur national
7. Le coordonnateur national informe l'autorité qui a diffusé (Local, côtier, ou NAVAREA)
8. L'avertissement est supprimé par l'autorité de diffusion



Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- S'efforcer d'être informés de tous les événements qui peuvent affecter la sécurité de la navigation dans votre région côtière
- Etre le mieux informé en termes d'information de navigation dans votre zone





Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- Etre le **point de contact central** sur les questions d'avertissements de navigation dans la zone de responsabilité nationale.





Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- Analyser toutes les informations dès réception
 - A la lumière de leur expertise quant à la pertinence pour la sécurité de la navigation dans leur zone de responsabilité
 - Est-ce quelque chose que les navires devraient savoir?





Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- Sélectionner l'information à diffuser en application des recommandations de la Rés. A706 (17)



- Utiliser ces lignes directrices pour déterminer ce qu'il faut diffuser ou non



Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- Rédiger les avertissements locaux en application du manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les RSM





Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- Transmettre les avertissements et toutes les informations associées
 - Il y a peut-être nécessité de diffuser plus largement (coordonnateur NAVAREA ou NAVTEX)
 - Il y a peut-être nécessité de diffuser dans une zone adjacente
- Utiliser les moyens les plus rapides





Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- Diriger et contrôler la diffusion des avertissements côtiers conformément à la SOLAS
 - Diffuser l'annulation des avertissements côtiers qui ne sont plus valables
 - Diffuser les bulletins en vigueur au moins une fois par semaine à la même heure





Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- Tenir des registres des données de base concernant les avertissements côtiers, conformément aux exigences de l'Administration nationale du coordonnateur national;
- Surveiller les émissions qu'il effectue pour s'assurer que les avertissements ont été diffusés correctement





Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux

- Encourager l'application des normes et pratiques internationales établies pour la diffusion des avertissements de navigation à l'intérieur de sa zone nationale de responsabilité;





Devoirs et responsabilités des coordonnateurs nationaux



- Tenir compte de la nécessité de disposer d'un plan d'intervention d'urgence

Les besoins du coordonnateur national

- Disposer de sources établies de renseignements concernant la sécurité de la navigation dans les eaux nationales)
- Autorités portuaires.
- Pilotage.
- Administration des phares et balises
- Marine nationale, garde-côtes et unités maritimes.
- Opérateurs de croisière.
- Compagnies off-shore, gazières, de prospection.
- Yacht clubs.
- Organisations de pêcheurs.
- **Toute personne ayant à travailler en mer ou sur un navire !**



Les besoins du coordonnateur national

Il doit disposer :

- de moyens de communication efficaces avec le coordonnateur NAVAREA et les coordonnateurs nationaux adjacents
- d'un accès à des systèmes de diffusion pour la transmission dans sa zone nationale de responsabilité.





Les connaissances du coordonnateur national

- Une formation maritime
 - Pour appréhender les besoins du navigateur en termes de RSM
- La connaissance de sa zone maritime
- L'anglais – les avertissements (sauf locaux) sont en anglais.
- Connaissance du Service d'avertissement de navigation (ce cours)



L'équipement du coordonnateur national

- Moyens de reception de l'information

- Téléphone
- Fax
- e-mail



- Modalités d'évaluation

- cartes et ouvrages nautiques,
- Documentation du SMAN

- Moyens de coordination

- Téléphone
- Fax
- e-mail.





L'autorité du coordonnateur national

- Capacité à diffuser les avertissements / se coordonner avec le coordonnateur NAVAREA au nom de l'administration.
- Exigences de recevoir de l'information nautique de la part des acteurs de la chaîne de l'information nautique
- Diffusion des exigences et points de contact.



L'organisation du coordonnateur national

- Est-il nécessaire de fonctionner H24 ?
- Existe-t-il des procédures d'urgence ?
- Quels liens avec le service hydrographique ?



Bibliographie

- Manuel conjoint sur les RSM
- Résolution OMI A.706(17) sur le service Mondial d'avertissements de navigation



